



ANALYSE CRITIQUE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE : CAS DU NIGER

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du Diplôme d'Etudes Supérieures
en ASSURANCE (D.E.S.A)

Par

AMIROU - BOUKARI
Maîtrise Sciences-Economiques

Sous la Direction de:

NONYU MOUTASSIE ERHARD
Inspecteur des Assurances
Direction du Contrôle Economiques
Ministère des Finances

- Juin 1990 -

DEDICACE
=====

- A mes parents
- A mon oncle KIMBA YERIMA
- A mes frères et soeurs.

REMERCIEMENTS

=====

- A Monsieur NONYU MOUTASSIE Erhard qui a accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations.
- A Monsieur WASSELE Yohana pour qui les mots nous manquent pour lui témoigner notre gratitude.
- A Madame HALIMA AMOUGOU Cathérine.
- A tous mes amis qui nous ont aidé de près ou de loin, qu'ils trouvent ici notre profonde reconnaissance.

TABLE DE MATIERES

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIÈRE PARTIE</u> :	2
Le Marché d'assurance face à son environnement	3
<u>CHAPITRE I</u> : Présentation du Marché	3
<u>SECTION I</u> : Les Acteurs du Marché	3
1/- Le Secteur Para-Public	3
2/- Le Secteur Privé	4
<u>SECTION II</u> : LES distributeurs de l'As- surance	4
1/- Les intermédiaires dépendant des compagnies : Les Agents Généraux ..	5
2/- La vente directe au public	6
<u>SECTION III</u> : Le Service du Contrôle	6
<u>CHAPITRE II</u> : L'Assurance et l'activité économique	7
<u>SECTION I</u> : Les indicateurs	7
1/- L'évolution du chiffre d'affaires	7
2/- La densité d'assurance	9
3/- Comparaison de la moyenne d'assu- rance au PNB	9
4/- La Réassurance	10
<u>SECTION II</u> : La Notion d'élasticité des primes	11
1/- Définition	11
2/- Le calcul de l'élasticité	11
3/- La Loi d'ENGEL	12

.../...

	<u>Pages</u>
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : La gestion Technique et Financière	14
<u>CHAPITRE I</u> : La gestion Technique et Commerciale	14
<u>SECTION I</u> : Les ratios Techniques	14
1/- La provision des primes	14
2/- La provision des sinistres	15
3/- Le Taux de Sinistralité	17
<u>SECTION II</u> : Le Ratios Commerciaux	18
1/- Les frais généraux	18
2/- Le Taux de Commissionnement ...	19
<u>CHAPITRE II</u> : La Gestion Financière	21
<u>SECTION I</u> : Les Ratios Financiers	21
1/- Les produits financiers	21
2/- Le bénéfice d'Exploitation	22
<u>SECTION II</u> : Les Placements	22
1/- Règlementation des placements	23
2/- Rentabilité des placements	24
CONCLUSION	26
BIBLIOGRAPHIE	27

1

I N T R O D U C T I O N

=====

Le Niger, pays membre de la CICA, représente un marché d'assurances où cohabitent un secteur para-public et un secteur privé dans l'offre d'assurances faite au public. Le secteur para-public est représenté par la LEYMA (Société Nigérienne d'Assurances et de Réassurance) qui détient 57,5 % du marché et le secteur privé avec 42,5 % du marché.

L'analyse critique du marché reviendra à l'examen de l'évolution du marché à travers son chiffre d'affaires et de certains indicateurs.

La distribution des produits d'assurances se fait principalement par la vente directe au public, ce qui fait que malgré une croissance timide du chiffre d'affaires global du marché, la consommation moyenne d'assurance est encore faible avec 0,4 % du revenu en 1988 contre 0,5 % du revenu en 1984.

Dans l'ensemble de la production du marché, la part des réassureurs est en moyenne de 40 % dans les primes contre une participation de 27 % dans les sinistres. Ce poids de la réassurance nous amènera à voir certains résultats qui sortent du commun tel que des commissions négatives. D'où l'intérêt du sujet, car nous tenterons de donner quelques explications.

La problématique qui est à la base de cette étude se ramènera à l'examen du contexte dans lequel évolue ces sociétés afin de pouvoir expliquer certains décalages.

Notre analyse sera monographique et portera sur la période allant de 1984 à 1987. Nous présenterons le marché d'assurances dans son contexte pour ensuite examiner la gestion technique et financière des sociétés, ce qui explique les deux parties.

1 ÈRE P A R T I E :

LE MARCHE D' ASSURANCES FACE A SON
ENVIRONNEMENT. -

1ere Partie : Le Marché d'Assurance face à son environnement.

Dans le cadre de cette étude, nous allons présenter le contexte dans lequel évolue l'activité d'assurance au Niger en présentant les différents acteurs pour ensuite voir la place de l'assurance dans l'activité économique. D'où l'objet des deux chapitres.

CHAPITRE I : Présentation du marché

Le marché nigérien de l'assurance avec une émission de 4.243 millions de primes émises nettes en 1988, est composé de trois (3) sociétés dont deux (2) de droit national. Ces trois sociétés emploient au total 222 personnes. Ce marché est composé d'un secteur parapublic et d'un secteur privé ; en plus de la participation active des distributeurs de l'assurance.

SECTION 1 : Les acteurs du marché

L'offre d'assurance est assurée par le secteur parapublic et le secteur privé. Ces deux secteurs cohabitent dans l'offre d'assurance faite au public.

1°/ - Le secteur para-public

Le secteur para-public est composé de deux sociétés dont :

- La société Nationale d'Assurances et de Réassurances (LEYMA)
- L'Union Générale des Assurances de Niger (UGAN).

Ces sociétés avec un chiffre d'affaire de en 1988 de 4.076 millions de F CFA se partagent 96 % du marché.

La LEYMA créée le 1er janvier 1978 avait pour but de retenir des capitaux au Niger tout en offrant un service de qualité à la clientèle. Nous pouvons affirmer que cet objectif est atteint car, de 55 % de la part du marché qu'elle détenait en 1984, cette société est passée en 1988 à 57,5 % dans le chiffre d'affaire du marché. Ceci s'explique d'une part par le fait que l'Etat detenant directement ou indirectement 83 % du capital de la société soit, par sa prise de participation directe, (6,6 %) soit par la prise de participation des sociétés et Offices

.../...

d'Economie Mixte (SOEM) pour 76,4 %. De ce fait ces sociétés viennent enrichir son portefeuille "client". D'autre part malgré une sinistralité à tendance croissante ces dernières années allant de 29,5 % en 1986 à 43,88 % en 1988, les résultats restent positifs. Nous pouvons même affirmer que ce bon état de santé sera durable, car malgré une baisse du chiffre d'affaire constatée au niveau du marché, la production de la LEYMA a augmenté de 11 % entre 1987 et 1988.

Si la situation de la LEYMA est satisfaisante, le cas de l'UGAN mérite notre attention de part ses chiffres. Créée le 1er janvier 1985, elle occupait déjà en 1986, 41 % du marché. Sa position s'est vite dégradée car en 1988, elle n'occupait plus que 38,5 % du chiffre d'affaire global du marché. A cette baisse du chiffre d'affaire s'est ajoutée une sinistralité plus élevée que celle de la LEYMA.

A côté de ce secteur para-public se partageant 96 % du marché se trouve le secteur privé :

2°/ - Le secteur privé

Au Niger le secteur privé en matière d'assurance n'est pas développé. La première société entièrement privée est la compagnie d'Assurances et de Réassurance du Niger (CAREN) créée le 1er juillet 1988. Cette société occupe 4 % du marché avec un chiffre d'affaire avoisinant 200 millions en 1988. Les prévisions quant au chiffre d'affaire de 1989 étaient de 600 millions. Si ces prévisions se réalisaient, elles conduiraient à un bouleversement au sein du marché.

La distribution des différents produits de ces compagnies se fait par vente directe au public ou par des intermédiaires.

SECTION 2 : Les distributeurs de l'assurance

Afin de développer son activité, l'assureur a intérêt à étaler ses frais fixes et mieux compenser ses risques. C'est ainsi qu'il fait appel à des distributeurs d'assurances qui sont le plus souvent rémunérés par des commissions proportionnelles aux primes

- 5 -

des contrats souscrits, ce qui est un stimulant qui pousse les intermédiaires à toucher un vaste public.

Au Niger, les produits d'assurance sont distribués par des intermédiaires ou par la vente directe au public.

La législation envisage deux types d'intermédiaires les agents et les courtiers, dans les faits il n'en existe qu'un seul.

1°/ - Les agents généraux

Définition :

"L'agent général, personne physique justifiant de connaissances professionnelles suffisantes, représente une ou plusieurs sociétés en vertu d'un traité de nomination et met à leur service ses compétences en vue de la recherche, de la souscription et de la gestion des contrats d'assurances pour les comptes de la ou des sociétés en cause". Source : collection de l'école nationale d'assurance, Argus, 1985.

A partir de cette définition nous pouvons affirmer que, au Niger, il existe actuellement un seul agent général : c'est l'agence SNAR-LEYMA GARKUA qui est une agence de la société d'assurance et de réassurance du Niger (LEYMA). Cette agence souscrit exclusivement les affaires de la LEYMA et gère les contrats (règlement des sinistres).

De part son caractère libéral, l'agent général a intérêt à aller à la recherche des affaires. Ce qui montre clairement un certain manque de dynamisme au sein du marché Nigérien de l'assurance. Ceci d'autant plus qu'il n'existe pas des agents qui peuvent sous réserve de perception d'une commission aller vers le client pour l'amener à souscrire pour telle ou telle affaire. C'est ce qui explique d'ailleurs l'expansion plus ou moins lente de cette activité.

Le problème est encore plus grave car il n'existe aucun courtier d'assurance au Niger.

...../.....

D'où la multitude de bureaux de vente directe au public.

2°/- La vente directe au public

Par vente directe au public, nous entendons que les compagnies d'assurances agréées au Niger traitent directement avec le public soit au siège social, soit dans les bureaux situés à Niamey et un peu partout dans le pays.

Ces guichets placés un peu partout sont communément appelés "agences" mais nous préférons le terme de bureaux directs car ce sont des antennes de vente tenues par des employés salariés des compagnies et sont chargés de vendre les polices et de gérer les sinistres.

Nous constatons que le marché Nigérien souffre d'un problème crucial qui est pourtant essentiel dans toute activité commerciale, c'est celui d'un réseau commercial dynamique. C'est généralement le client, dans le besoin de s'assurer, qui fait appel à la compagnie d'assurance. Cependant certains apporteurs libres d'affaires se débrouillent à trouver des affaires notamment en risque transport et se voient attribués des commissions mais ceci n'est pas un circuit organisé.

Dans l'intérêt des assurés, l'Etat surveille la profession à travers le contrôle des assurances.

Section 3 : Le service du contrôle.

L'industrie d'assurance intéressant divers secteurs de l'économie nationale, elle pose de nombreux problèmes d'ordre économique, commercial, technique, financier, social et humain. De ce fait, dans chaque pays de la CICA, il existe une technique régissant le contrôle.

Au Niger, il est organisé et réglementé par la loi 62-27 du 26 Juillet 1962. Comme partout ailleurs, son objectif est d'organiser une surveillance permanente de la situation financière, administrative et commerciale des sociétés d'assurance de manière à déceler à temps les lacunes, irrégularités, défaillances et à prescrire à temps les mesures de redressement nécessaires.

Après avoir présenté le contexte dans lequel évolue le secteur des assurances, nous allons situer sa place dans l'activité économique.

CHAPITRE II L'assurance et l'activité économique

Malgré la conjoncture économique difficile, le marché Nigérien de l'assurance accuse une hausse du chiffre d'affaire plus ou moins significative. Nous examinerons les indications de cette évolution pour ensuite essayer d'évaluer les effets de la croissance sur l'assurance.

SECTION 1 : Les indicateurs

Le chiffre d'affaire réalisé par l'ensemble des sociétés du marché Nigérien de l'assurance est passé de 3.763 millions en 1984 à 4.243 millions en 1988 soit une augmentation de 12,7 %. Nous examinerons l'évolution du chiffre d'affaire dans sa structure ensuite nous ferons un rapprochement avec le poids démographique.

1° - L'évolution du chiffre d'affaire

Nous allons examiner l'évolution globale du marché tout en analysant cette évolution par catégorie d'assurance.

ANNEES	C. A en :MILLIONS	:PART %AUTO:	:PART %TRASP	:PART %VIE:	:INCENDIE%:	AUTRES %
1984	: 3.763	: 50,39	: 19,83	: 0,87	: 16,58	: 12,33
1985	: 3.885	: 49,4	: 23,5	: 0,7	: 16,7	: 9,7
1986	: 4.260	: 42,02	: 31,36	: 3,03	: 14,23	: 9,34
1987	: 4.265	: 44,45	: 17,49	: 1,13	: 16,18	: 20,75
1988	: 4.243	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:

Comme nous le montre le tableau, le chiffre d'affaire du marché était en constante évolution jusqu'en 1987, année à partir de laquelle, les sociétés ont commencé à sentir le coup de la crise économique. De 4,265 milliards en 1987, le chiffre d'affaire est tombé à 4,243 milliards en 1988 soit une baisse de 0,50 %. Ceci peut être considéré comme négligeable, mais à long terme cette baisse pouvant être préjudiciable au secteur tout entier.

.../...

- 8 -

Si du point de vue chiffre d'affaire on constate une croissance de 1984 à 1988, il n'en est pas de même de la composition par branche.

Les primes émises en automobile n'ont pas connu une évolution car de 1,896 milliards en 1984, ce montant est resté le même en 1987 malgré de légères fluctuations entre 1984 et 1986. Donc en valeur absolue on remarquera une stagnation avec un taux de croissance de 0 %. En valeur relative on remarquera dans le tableau une baisse de la part de l'automobile dans le total des primes émises.

Par contre la branche incendie a connu une évolution en dents de scie conforme à celle du marché en général. Ainsi entre 1984 et 1986, la part des primes émises en incendie est resté à 16 % des primes totales émises.

Malgré l'enclavement du pays, l'assurance transport représentait en 1984, 19,83 % de la production totale. Cette part a continué à évoluer jusqu'en 1986 grâce à l'instauration de l'obligation d'assurance à l'importation maritime et terrestre au Niger. Mais en 1987 le chiffre d'affaire a baissé pour retrouver son niveau de 1984.

S'il y a une branche d'assurances qui a connu un essor au Niger, c'est bien sur l'assurance vie. De 0,60 % de la production totale en 1983, elle occupait en 1987 3,03% et son chiffre d'affaire s'est accru de 360,7 % entre 1985 et 1986 pour baisser entre 1986 et 1987 à cause de la crise économique qui frappe tout le secteur des assurances depuis 1986.

L'assurance des autres risques est quant à elle en pleine expansion avec 12,33 % du chiffre d'affaire total en 1984 à 20,75 % en 1987 et un accroissement de 421 millions en valeur absolue et 90,7 % en valeur relative.

Donc nous remarquons que le secteur des assurances a amorcé sa période de décroissance dès 1986. Nous allons voir cet effet selon le poids démographique.

.../...

2°/ - La densité d'assurance

En matière économique et en terme global, la production indique la dimension d'un pays. En matière d'assurance l'indicateur que nous utiliserons sera la prime moyenne d'assurance par habitant ou densité d'assurance.

En valeur absolue on constatera une forte croissance de la consommation moyenne d'assurance par habitant qui est passée de 115 F CFA par habitant en 1973 à 587 F CFA par habitant en 1984 soit une augmentation de l'ordre de 410 %. Mais si nous examinons la situation de 1988 avec 471 F CFA par habitant, nous pouvons affirmer que ce n'est qu'une conséquence de la crise économique parce que les gens susceptibles de s'assurer s'occupent d'abord de leurs besoins vitaux comme nous le montrera la comparaison avec le P N B par habitant.

3°/ - Comparaison de la Moyenne d'assurance du P N B

Le produit national brut (P N B) par habitant représente le revenu moyen par habitant dans un pays. Ainsi au Niger le P N B est passé de 110.000 F CFA en 1984 à 117.000 F CFA en 1988.⁽¹⁾ A partir de ceci nous pouvons dire que le revenu par tête sans trop s'améliorer à quand même progressé. Parallèlement la consommation moyenne d'assurance par habitant a chuté. Ainsi de 587 F CFA/110.000 F CFA soit 0,5 % du revenu qu'un habitant consacre à l'assurance, cette part est passée à 471 F CFA/117.000 F CFA soit 0,4% du revenu. Ceci peut représenter une menace pour les compagnies d'assurances qui ne peuvent survivre que grâce à l'encaissement des primes

Non seulement les primes ont tendance à baisser à partir de 1987, la part des réassureurs dans les primes est en croissance par rapport à leur part dans les sinistres.

(1) Source : Direction des Statistiques.

ANNEES	PRIMES EMISES EN MILLIONS	PART REASSUREURS				SOLDE REASSUREURS (EN MILLIONS)					
		PRIMES EN MILLIONS	%	SINISTRES EN MILLIONS	%	AUTO	INCENDIE	TRANSPORT	AUTRES RISQUES	VIE	
1984	3 763	1 266	33,6	204	15,5	+ 52	+ 341	+ 502	+ 161	+ 6	
1985	3 885	1 645	42,3	535	30,4	33	+ 441	+ 582	+ 120	0	
1986	4 260	1 844	43,2	481	30,1	+ 126	+ 308	+ 765	+ 153	+ 11	
1987	4 265	1 768	41,4	489	30	+ 71	+ 346	+ 284	+ 566	+ 2	
1988	4 243										

Comme l'indique le tableau, les primes cédées en réassurance représentent en moyenne 40 % des primes émises. Parallèlement, leur part dans la charge de sinistre est de 27 % en moyenne ce qui explique le solde largement en faveur des réassureurs. Ceci nous laisse dire que le soutien des réassureurs est très faible ce qui réduit considérablement les soldes d'exploitations (bénéfices) par branche.

L'examen par branche nous permet de dire que les réassureurs interviennent beaucoup plus en automobile que dans les autres branches. Cette situation est due à la forte sinistralité dans cette catégorie d'assurance. En effet leur intervention s'élève en moyenne à 60 %.

A cause de ce poids de la réassurance qui absorbe une bonne partie du profit brut réalisé sur l'ensemble du marché, la direction du contrôle envisage des mesures réglementaires pour réduire le niveau de la saignée dont le marché souffre du fait d'un taux de réassurance excessif.

Après avoir examiné les différents indicateurs du marché, nous nous pencherons sur l'élasticité des primes.

SECTION 2 : La notion d'élasticité des primes

Définition

Economiquement on dira que la demande d'un bien est élastique si à une variation du revenu correspond une variation plus forte de la demande de ce bien. L'inélasticité de la demande se traduira par une variation moindre de la demande par rapport à celle du revenu. Ainsi nous allons examiner l'élasticité des primes par rapport au revenu et l'élasticité du chiffre d'affaire par société par rapport à celui du marché.

L'élasticité des primes par rapport du revenu sera la variation des primes correspondant à celle du P N B. Notons :

ϵ = Elasticité

ΔP = Variation des primes

ΔPNB = Variation du P N B

P = Prime de l'année de référence

$$\epsilon = \frac{\Delta P}{\Delta PNB} \times \frac{PNB}{P}$$

Dans notre analyse nous retiendrons l'année 1984 comme année de base et 1988 comme année d'observation.

2°/ - Le Calcul de l'élasticité

De 1984 à 1988 le chiffre d'affaire s'est accru de 12,7 % et le P N B est passé de 665 milliards à 712 milliards en 1988 ce qui traduit un taux de croissance de 7 %. Ainsi l'élasticité de la demande est de $12,7 \% / 7 \% = 1,81$. Ce résultat s'interprètera de la manière suivante : si le P N B augmente de 1%, les dépenses en assurance augmenteront de 1,81 %. Ce qui nous fait croire qu'au Niger l'activité d'assurance croît plus vite que le reste de l'activité économique. Or ce resultat peut être trompeur car si la demande est élastique, ceci était vrai jusqu'en 1987 année à partir que laquelle il y a eu revirement. En effet la production d'assurance a baissé de 0,50 % entre 1987 et 1988 ce qui se traduit par une elasticité de -0,07. Ce résultat s'interprètera comme à une augmentation du P N B de 1 %, la demande d'assurance baisse de 0,07 %, ce qui traduit une inélasticité de la demande.

./../...

Cette élasticité peut être examinée à travers les sociétés par rapport au marché.

Ainsi pour la LEYMA avec un taux de croissance du chiffre d'affaire de 11,11 % de 1986 à 1988, nous pouvons constater que l'élasticité de la production par rapport à celle du marché est de 1,58. Par contre l'UGAN avec un taux de croissance de -3,3% entre 1986 et 1988, l'élasticité est de -0,47. Donc pendant que la demande d'assurance envers la LEYMA est élastique, celle de l'UGAN est inélastique. Cette situation est la résultante de la fidélité des clients de la LEYMA, malgré la création d'une troisième société.

3°/ - La loi d'Engel

Les économistes estiment que l'aversion pour le risque entraîne une relative augmentation des dépenses d'assurance dans les sociétés occidentales. C'est ce que explique la loi d'ENGEL qui dit que "lorsque le revenu augmente et que les besoins vitaux sont satisfaits, la consommation peut s'étendre et englober des biens et services qui n'ont pas un caractère nécessaire". C'est le cas du produit d'assurance.

Le besoin de sécurité financière ne peut donc apparaître que dans les sociétés aisées où les agents économiques sont désireux de préserver leur patrimoine. Le Niger n'est pas de celles-là. En effet malgré une croissance bien que faible du P N B, la population cherche d'abord à satisfaire ses besoins vitaux face à un environnement de plus en plus insupportable à cause de la hausse des prix des produits de première nécessité. C'est ce qui explique la tendance d'une baisse de la demande d'assurance. Ceci se ressent tant au niveau micro économique qu'au niveau macro-économique.

2EME PARTIE
=====

LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
=====

2e Partie : La gestion technique et financière.

L'acte de prévoyance étant à la base de la souscription d'un contrat d'assurance, nous examinerons dans cette partie la gestion technique, commerciale et financière à travers les ratios, ceci dans le souci d'une sécurité tant économique que sociale.

Chapitre I : La gestion technique et commerciale.

Du point de vue technique, l'assureur est l'organisme qui effectue la compensation des risques à l'intérieur d'une mutualité qu'il a constitué et qui est soumis à la législation des assurances. La prime perçue par l'assureur est en partie pour sa gestion, mais surtout pour payer les futurs sinistres. D'où la nécessité des provisions techniques.

Section I : Les ratios techniques

Pour couvrir les risques, l'assureur perçoit des primes payables par les assurés. En pratique, les échéances de primes étant réparties sur toute l'année, l'assureur doit se demander quels seront les risques et les frais exposés dans la future période de garantie.

I/- La provision de primes

Cette provision est destinée à couvrir pour chacun des contrats à primes payables d'avance, les risques et frais généraux afférant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de prime ou le terme fixé par le contrat.

Ainsi, au Niger, nous allons examiner l'évolution des provisions pour les risques en cours sur 4 ans.

.../...

15
En millions

(ANNEE	(: AUTO	(: INCEN- DIE	(: TRANS- PORT	(: AUTRES RISQUES	(: VIE	(: TOTAL
(1984	(: 256	(: 23	(: 78	(: 13	(: 9	(: 379
(1985	(: 37	(: - 21	(: 72	(: - 21	(: 7	(: 74
(1986	(: - 225	(: 40	(: 189	(: + 21	(: 97	(: 122
(1987	(: 43	(: - 108	(: 6	(: 28	(: 23	(: 8

L'examen du tableau nous permet de constater que les provisions pour risques en cours fluctuent. Du fait du faible montant nous avons l'impression que les souscriptions se font en début d'année ou du moins dans le premier trimestre. Mais si nous regardons le tableau, nous remarquons que la baisse des provisions de primes est due à certaines provisions négatives dans certaines branches. Ceci traduit des primes acquises à l'exercice supérieures aux primes émises de l'exercice, ce qui est pour nous un peu ambigu. D'où certaines critiques :

Le sens négatif de ces provisions suppose:

- soit des annulations de primes
- soit des erreurs de calcul de provisions
- soit que l'erreur est consciente et faite dans un sens de fraude en vue de minimiser les provisions.

Toujours est-il qu'après discussion avec certains responsables nous n'avons pas eu d'explications valables et que nous pensons que dans les rapports sur le marché qui sont publiés, le contrôle doit nous fournir des explications.

II/ Les provisions de sinistres

En théorie, les dommages survenus pendant l'exercice sont indemnisés immédiatement.

En réalité, certains sinistres ne sont même pas déclarés à l'assureur à la clôture de l'exercice ou même s'ils sont déclarés sont loin d'avoir donné lieu à un règlement total. En conséquence,

.../...

il est nécessaire d'ajouter aux charges de sinistres constatés (comptabilisés) des charges évaluées très importantes pour permettre le règlement intégral des engagements.

D'où la provision pour sinistres à payer est la valeur estimative des dettes de l'assureur envers les assurés et bénéficiaires de contrat pour tous les sinistres survenus avant la date d'inventaire.

Comme nous l'avons fait pour les provisions de primes, nous allons examiner l'évolution des Provisions de sinistres.

ANNEE	AUTO	INCEN- DIE	TRANS- PORT	AUTRES RISQUES	VIE	TOTAL
1984	501	-173	-115	25	-16	222
1985	663	- 22	- 4	6	- 2	641
1986	294	29	170	-48	-	445
1987	244	- 45	125	-94	-	230

Comme nous le remarquons, les provisions pour sinistres à payer sont par endroit et par branche négatives. Ceci est du à deux (2) principales raisons :

D'une part à une surévaluation de ces provisions d'une année sur l'autre ;

D'autre part à des recours encaissés importants qui viennent considérablement baisser la charge de sinistres.

Pour ces deux raisons, le marché se trouve devant une situation bénéficiaire et les bénéfices d'exploitation sont plus élevés dans les branches concernées.

Ceci, nous le verrons au niveau de la gestion financière quand nous examinerons dans le chapitre II, la gestion financière.

.../...

III/- Le taux de Sinistralité :

Le taux de sinistralité d'un exercice se traduit par la charge supportée par l'assureur par rapport aux primes acquises à l'exercice. Ainsi, nous allons examiner ce taux de sinistralité pour l'ensemble du marché et ensuite sa décomposition par branche.

En pourcentage.

(ANNEES	(AUTO	(INCEN- DIE	(TRANS- PORT	(AUTRES RISQUES	(VIE	(TOTAL
(1984	(69,51	(-4,65	(1,04	(40,57	(50,0	(38,82
(1985	(80,1	(9,1	(20,3	(25,1	(4,7	(46,1
(1986	(59,1	(9,0	(26,0	(11,9	(-	(37,6
(1987	(67,46	(0,63	(45,95	(4,08	(-	(38,15
(1988	(:	(:	(:	(:	(:	(45,03

Si nous considérons comme taux normal de sinistralité 65 %, nous pouvons dire que la sinistralité est bonne au niveau du marché avec un maximum de 46,1 % constaté en 1985.

L'examen des deux principales sociétés du marché nous permet de dire que la part dans la charge de sinistres est plus élevée à l'U.G.A.N. qu'à la LEYMA. Ainsi par exemple pour une charge de sinistre de 1595 millions de primes acquises à l'exercice 1986, la part de l'UGAN est de 51,4 %. Ceci s'était même aggravé en 1987 avec une part de 61,1 %.

Si la sinistralité est bonne pour l'ensemble du marché, elle ne l'est pas pour autant dans toutes les branches. Ainsi en auto nous avons un taux de sinistralité en moyenne par année supérieur à 65 %, ce qui paraît grave. Mais en réalité la part de l'automobile dans les primes acquises représente en moyenne 48 % par exercice. Ceci est dû au fait que cette part étant importante, elle attire vers elle la moyenne.

.../...

du marché. Dans ce cas nous déduirons que cette situation ne peut être considérée comme alarmante malgré son taux de sinistralité.

Le taux de sinistre négatif en incendie de l'année 1985 s'explique par une charge de sinistres négative, ce qui probablement s'explique par les recours encaissés dans cette branche.

Dans l'ensemble, la sinistralité est bonne par branche pour l'ensemble du marché.

Nous allons à présent examiner l'évolution des frais généraux et du taux de commissionnement au sein du marché à travers des ratios.

Section II : Les ratios Commerciaux.

Pour un risque donné, une société supporte des charges administratives et des charges commerciales.

I/- Les frais généraux :

Nous allons considérer pour notre analyse les frais généraux comme étant les frais d'acquisition et les frais d'établissement du contrat. L'évolution pour l'ensemble du marché est la suivante :

En pourcentage.

(ANNEES	: AUTO	: INCEN-	: TRANS-	: AUTRES	: VIE	: TOTAL
(	:	: DIE	: PORT	: RISQUES	:	:
(1984	: 29,58	: 13,62	: 3,75	: 13,36	: 39,39	: 19,9
(1985	: 39,2	: 15,9	: 21,2	: 18,2	: 26,6	: 26,6
(1986	: 45,5	: 17,9	: 15,0	: 23,4	: 17,8	: 21,1
(1987	: 49	: 20,0	: 23,99	: 13,22	: 41,67	: 32,43

Si nous considérons que le taux moyen de frais généraux est de 15 % pour une prime de 100 F CFA, nous pouvons dire que les frais généraux sont élevés pour l'ensemble du marché.

.../...

L'examen par branche nous permet de dire que ces frais ne sont pas répartis de façon homogène pour toutes les branches.

Ainsi en automobile ce taux est pratiquement le double de la normale à cause des frais de gestion qui nécessitent beaucoup de "paperasses" car comme nous l'avons vu, l'automobile représentait en moyenne 48 % du portefeuille. Donc ceci paraît normal à cause du nombre de contrats gérés.

II/- Le taux de commissionnement.

Le taux de commission représente la portion de la prime versée aux intermédiaires pour leur participation dans l'acquisition des contrats. Au Niger, la situation est la suivante :

En pourcentage.

ANNEES	AUTO	INCEN- DIE	TRANS- PORT	AUTRES RISQUES	VIE	TOTAL
1984	15,03	2,08	-8,17	9,91	15,15	7,38
1985	9,1	- 6,3	- 7	3,9	46,4	3,4
1986	8,76	-11,0	-14,88	- 5,88	- 2,08	- 1,74
1987	8,3	- 8,9	- 6,3	2,5	-11,6	0,1

En supposant que pour une prime de 100 F CFA, le taux de commissions est de 20 %, nous pouvons dire qu'au Niger les frais de commission ne représentent pas une charge pour les sociétés. On remarquera qu'il est très faible jusqu'à même être négatif à certains endroits. Quelle que soit la branche considérée, il est inférieur à 20 % et la moyenne du marché est inférieure à 10 %. Ceci peut être expliqué par deux raisons principales :

- Nous avons vu que le marché est presque dépourvu d'intermédiaires. La production se fait soit directement au siège ou par les bureaux directs. Donc les intermédiaires ici sont des salariés des sociétés. Ceci fait que les sociétés ne dépensent pas

.../...

pour les intermédiaires. Les frais payés sont souvent versés à des apporteurs libres.

- Nous avons vu que la réassurance absorbait plus de 60 % de la production du marché. Par conséquent les sociétés bénéficient de commissions de réassurance. Ceci ajouté au fait que les sociétés ne déboursent pas ou déboursent très peu de frais de commissions, nous assistons à la situation constatée dans certaines branches.

En effet, les taux de commissions sont souvent négatifs parce que les sociétés perçoivent des réassureurs plus qu'elles ne déboursent en commission.

Ceci nous conduit à examiner la gestion financière pour l'ensemble du marché.

Chapitre II : La gestion financière.

L'étude économique et financière du marché nous permettra de mettre en évidence la rentabilité des sociétés à partir de leur structure financière. Ainsi nous allons examiner les ratios financiers et la rentabilité des placements.

Section I : Les ratios financiers.

Les assurances sont considérées comme un intermédiaire financier parce que leur fonction principale est de recevoir des primes et de payer les sinistres. La police d'assurance est un document financier car il donne un droit au détenteur sur le patrimoine de la société ; ce qui est un droit financier. Les sociétés d'assurances emploient ces ressources financières pour les transformer.

I/- Les produits financiers.

Les résultats de la gestion financière doivent contribuer à l'équilibre de la gestion technique. Le but est de dégager des revenus. Au Niger, la situation est la suivante :

En millions

ANNEES	AUTO	INCEN- DIE	TRANS- PORT	AUTRES RISQUES	VIE	TOTAL
1984	+ 424	+ 56	+ 27	+ 52	+ 3	562
1985	+ 416	+ 49	+ 41	+ 34	+ 2	542
1986	+ 264	+ 26	+ 39	+257	+ 1	587
1987	+ 286	+ 36	+ 36	+790	+ 7	1 155

Comme nous le montre le tableau, la gestion financière est positive dans toutes les branches. Il importe cependant qu'une attention particulière soit accordée à la branche automobile, car l'importance des provisions techniques se traduit par des plus-values au moment de la réalisation du bénéfice.

.../...

II/- Le bénéfice d'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation que nous présentons découle des comptes d'exploitation générale divisionnaires par branche. L'enseignement principal qu'on peut tirer concerne l'explication du résultat par année à partir des flux observés dans l'année.

En millions

ANNEE	AUTO	INCEN- DIE	TRANS- PORT	AUTRES RISQUES	VIE	TOTAL
1984	+ 26	+ 246	+ 219	+ 51	+ 1	+ 543
1985	- 104	+ 153	+ 143	+ 129	0	+ 321
1986	- 10	+ 179	+ 5	+ 104	+ 13,9	+ 291,9
1987	- 277	+ 421	+ 74	+ 224	+ 9	451

Les différentes branches dégagent des résultats d'exploitation positifs sauf en automobile où on constate des pertes à partir de 1984. Ceci est dû à un blocage des tarifs jusqu'en 1987 où ils ont été réévalués par arrêté N° 191 du 31 Juillet 1987, ce qui ne permettait pas un meilleur équilibre de la branche. Ce phénomène s'observe en transport car avec l'obligation d'assurance en matière de transport, les sociétés se sont livrées à une guerre de tarif, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de prime. Ceci s'est ressenti au niveau du résultat d'exploitation car les primes encaissées n'étaient pas de nature à favoriser un bon résultat technique.

Si dans l'ensemble, les ratios financiers sont satisfaisants, il conviendra d'examiner à présent les placements.

Section II : Les placements.

L'assureur doit présenter des garanties suffisantes et certaines lui permettant de satisfaire à ses engagements. Nous allons examiner la représentation des placements et leur rentabilité.

.../...

1/- Règlementation des placements.

Au Niger, la représentation des provisions techniques est réglementée par le décret N° 72:10/PRN/MF/ASN du 7 Février 1972. Selon le texte, la représentation doit être en liquidités ; en valeurs d'Etat ou en placements des titres.

Les valeurs d'Etat dites de 1ère catégorie sont admises sans limitation ceci dans un but de sécurité se traduisant par l'annulation des risques de pertes et de récupérer l'argent au moment voulu. Ces placements sont énumérés par la loi à savoir :

- Valeurs d'Etat ou du Trésor ;
- Valeurs garanties par l'Etat ;
- Titres d'emprunts émis par les établissements publics ou par la banque de développement de la République du Niger (BDRN) ;
- Avances sur les contrats émis par les sociétés d'assurances sur la vie ;
- Immeubles situés sur le territoire de la République du Niger ou pour leur valeur d'affectation appréciée dans les conditions fixées par l'autorité du contrôle des assurances.

Cette sécurité évoquée comporte un aspect politique surtout quand il s'agit d'apprécier des titres émis par l'Etat.

Les placements de deuxième catégorie sont admis dans la limite de 50 % du maximum total des placements. Ils sont composés :

- Des prêts en première hypothèque sur les immeubles bâtis sur le territoire de la République du Niger ;
- Les titres cotés en bourse : le prix d'achat ou le coût le plus bas de la bourse du jour de l'inventaire si ce coût est inférieur au prix d'achat ;
- Les titres non cotés : leur valeur nominale.

.../...

Les liquidités sont admises en représentation dans la limite de 30 % du total des provisions techniques. Ces dernières sont représentées par les espèces en caisse ou en banque.

La situation est la suivante :

En millions							
ANNEES	PROVISIONS	PLACEMENTS		LIQUIDITES	INSUFFISANCE (-), EXCEDENT (+)	TAUX DE COUVERTURE	
	A REPRESENTER	1ère CATEGORIE	2ème CATEGORIE				
1984	6 689	3 107	506	3 257	+ 181	102,7 %	
1985	7 484	3 013	469	3 929	- 73	99 %	
1986	8 208	4 435	821	4 091	+1 139	113,87 %	
1987	8 343	4 813	1 034	4 756	+ 2 260	127,09 %	

Globalement pour l'ensemble du marché, la couverture des provisions techniques est assurée avec un léger excédent en dehors de l'insuffisance constatée en 1985.

Cependant, il convient de faire une remarque. Les liquidités crèvent chaque année le plafond réglementaire admis qui est de 30 %. C'est ainsi qu'il atteint une moyenne de 50 %, ce qui s'explique par la capacité limitée du marché pour les placements de deuxième catégorie.

II/- La rentabilité des placements.

De manière générale, on constate que les valeurs d'Etat ont un rendement faible, les liquidités et les placements libres ont un rendement moyen. Donc les sociétés se trouvent en face d'une exigence de rendement et d'une exigence de légalité.

Si nous examinons le tableau ci-dessus, nous constatons que les placements de première catégorie sans être bas sont à peu près équivalents aux liquidités.

.../...

Ceci veut dire que les sociétés préfèrent garder des liquidités que de les placer en valeur d'Etat. Le problème est surtout au niveau du paiement effectif des intérêts d'Etat étant considéré dans le contexte actuel comme insolvable, les sociétés évitent au maximum de placer leurs fonds en première catégorie.

L'inexistence d'une institution immobilière digne de ce nom rend les placements dans le secteur immobilier un peu délicat. En effet, cette activité est très peu rentable à cause surtout du revenu par tête qui est faible ce qui rend le taux de loyer faible. L'Etat étant le principal locataire est lui-même de plus en plus insolvable. D'où la faiblesse des placements de deuxième catégorie. Les actions qui sont essentiellement des titres à revenus variables, leur résultat peut être en plus ou moins value. En principe les actions des sociétés d'assurances doivent être des parts des sociétés de grandes tailles dont la gestion et les résultats sont durablement bénéficiaires de telle sorte que ces actions non seulement donnent des garanties raisonnables de rémunération, mais encore puissent en cas de besoins de liquidité, trouver des acheteurs disposés à les acquérir. Ces types d'actions correspondent aux actions cotées en bourse. Au Niger, les sociétés sont en majorité para-publiques ou le système de gestion est défaillant. Donc acheter ces actions reviendrait à s'exposer au risque de moins value. Ceci est fondamental et explique la faiblesse des placements en deuxième catégorie.

Ceci explique les liquidités importantes constatées telles que les ressources soient libres et disponibles afin de respecter les échéances tels que les salaires. L'assureur sait qu'en plaçant son argent en banque, il est à peu près sûr de le récupérer au moment voulu.

Compte tenu de tous ces paramètres, même la succession des politiques les plus rentables ne se traduira pas forcément par une structure de l'ensemble du portefeuille des placements reflétant soit une politique de liquidité maximum, soit une politique de placement rationnelle dans les autres catégories.

.../...

C O N C L U S I O N

Cette analyse nous permet de juger de la capacité même du marché. En effet, comme toute activité commerciale, l'assureur doit aller vers le client afin de l'amener à souscrire tel ou tel contrat. Comme nous l'avons vu, il n'y a presque pas d'intermédiaires sur le marché, ce qui fait qu'il n'y a aucune campagne de sensibilisation. Or rien qu'une politique offensive permettra d'utiliser toutes les capacités du marché.

Donc le marché nigérien de l'assurance souffre de son circuit de distribution ; l'avantage d'avoir des intermédiaires est qu'ils prospectent la clientèle et passent des contrats avec les assurés potentiels.

A cette faiblesse du circuit de distribution vient se greffer l'absence de publicité en vue de soutenir ou augmenter la vente des produits en les faisant mieux connaître. Aucun succès ne peut être attendu sans une stratégie et un système d'information adéquat.

Même si les résultats sont bénéficiaires, il convient de noter que les réassureurs absorbent une bonne partie. Pour atténuer ce problème, la capacité de rétention du marché doit être accrue surtout avec la création de la CAREN.

Malgré la réglementation sur les provisions techniques, les assureurs ont tendance à ne pas la respecter. Ceci est dû en fait aux capacités du marché qui sont limitées, ce qui conduit les sociétés à des pratiques non recommandées notamment les prêts directs consentis à d'autres sociétés, ou des prises de participation dans les sociétés commerciales.

B I B L I O G R A P H I E

=====

- Comptabilité des Entreprises d'Assurances,
G. SIMONET, édition Argus.
- Le Droit des Assurances, PUF, 1ère édition
1981. Que-sais-je ?
- Assur Info N° 8
- Rapport FANAF 1988
- Annuaire statistique de la République du
Niger (1987).
- Rapport statistique sur le Marché Nigérien
Année 1984
 "- 1985
 "- 1986
 "- 1987.